

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 143)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD44

présenté par

Mme Pochon, Mme Belluco, M. Nicolas Bonnet, Mme Ozenne et M. Thierry

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« Le plan départemental encourage les représentants des collectivités locales à mettre en place des initiatives de cartographie participative et citoyenne permettant de localiser les nids. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que les départements favorisent la mise en place de dispositifs de cartographie participative et citoyenne en lien avec les collectivités locales volontaires dans le but de localiser les nids de frelons à pattes jaunes à la fois dans les espaces publics et dans les espaces privés. Cette cartographie participative et citoyenne pourra faciliter la localisation et donc fluidifier les interventions sur les nids de frelons afin d'éviter tout risque sanitaire pour la population et limiter l'impact sur les pollinisateurs et l'apiculture.